



GROUPE DES RADIOAMATEURS CHEMINOTS

Membre fondateur de la Fédération Internationale des RadioAmateurs Cheminots -1964- FIRAC

Le 28 novembre 2018

Madame, Monsieur

Suite à votre consultation afin de définir la position française lors de la CMR-19, nous vous confirmons:

que notre position en tant que: le **Groupe Radioamateurs Cheminots** est de soutenir celle qui vous a été adressée par le R.E.F.

Sur la bande des 50MHz, nous considérons que cette bande doit faire l'objet d'expérimentation de par son mode de propagation très particulier. Nous souhaiterions voir la France non seulement demander que soit octroyée cette bande de 50 à 54 Mhz en statut secondaire, ceci permettant notamment de procéder à des expérimentations des modes numériques qu'ils soient en phonie ou télévision avec les autres régions du monde.

Votre projet de position nous agréerait, s'il pouvait permettre à minima, à une extension au delà de 52 MHz pour avoir des canaux plus larges que 12.5kHz. Par exemple 700kHz supplémentaires.

Il convient de voir cela au niveau européen afin qu'il y ait une harmonisation certaine, permettant aux radioamateurs français d'être aussi des radioamateurs européens!

Concernant le système WPT:

Il y a lieu de vérifier et de garder en tête les risques potentiels tels les brouillages préjudiciables que les rayonnements non désirés des WPT-EV pourraient causer aux services de radiocommunication, notamment concernant les services de radiodiffusion, amateur et signaux horaires.

Etre très attentif au niveau des rayonnements non essentiels et leurs conséquences.

Veillez agréer, Madame, Monsieur nos sincères salutations.

Pour le GRAC:

Le Chargé des relations avec l'Administration.

Mr PRAT I

Pièce jointe:

La contribution du REF (3 pages)